

Éditorial

Le sujet qui nous occupe soulève des défis et des paris. Ils sont nombreux. Le sujet qui nous occupe commande de savoir relever les défis liés à une évolution et une modernisation constante de notre société et de gagner les paris sur l'avenir, en anticipant les besoins de cette société afin de pouvoir y répondre avant qu'ils ne se posent. Le sujet qui nous occupe est sans cesse confronté à une actualité renouvelée, qu'il faut savoir traiter, anticiper et (re)vitaliser, pour éviter les travers d'une banalisation ou, pire, d'un oubli. Le sujet qui nous occupe doit apporter des réponses à des questions aussi délicates que l'acharnement thérapeutique ou la fin de vie dans la dignité.

Le sujet qui nous occupe, dans ce numéro, est *La bioéthique* : elle est concernée par tous ces aspects. Mais, au-delà, le sujet qui nous occupe est *Jurisdoctoria*, votre revue de droit public comparé et de théorie juridique, née il y a six ans et qui propose aujourd'hui son onzième numéro à votre lecture et à votre critique. Plus que jamais, elle est confrontée, elle aussi, à toutes ces questions.

La gestation de ce dernier numéro fut longue et parfois difficile. Cela s'explique, d'abord, par les défis et les paris que votre revue proposait de relever et de gagner, dès octobre 2008 : elle fut l'une des premières revues électroniques juridiques françaises, elle fut la première à ne proposer de publier que des travaux de jeunes chercheurs, à une époque où ces derniers peinaient à accéder à leur première publication, elle fut l'une des rares à ne fonctionner que par appel à contribution, sans jamais solliciter des auteurs – en dehors du Parrain –, à statuer selon la règle du double anonymat, à proposer des numéros systématiquement thématiques. Il a alors fallu introduire ces nouveautés et ces alternatives dans le paysage de la littérature juridique et, au-delà, savoir attirer les auteurs. Cela se fit non sans une certaine

réussite, à en croire l'existence d'au moins onze numéros et à en croire les lecteurs qui veulent bien nous critiquer et donc, auparavant, nous lire. Mais le succès fut malgré tout mitigé.

Cela s'explique, ensuite et par conséquent, par des interrogations fondamentales, auxquelles il a fallu apporter des réponses claires et précises. Votre revue a-t-elle encore une identité propre, justifiant son existence ? Votre revue répond-elle encore à un besoin, justifiant son maintien ? Votre revue est-elle en mesure de se renouveler et de s'adapter aux attentes de ses lecteurs et de ses auteurs qui, naturellement, évoluent ? En d'autres termes, votre revue a-t-elle fait son temps ou bien a-t-elle encore un avenir, attend-elle une fin de vie dans la dignité pour lui rendre un dernier hommage ou un acharnement thérapeutique pour la sauver ?

Il n'y avait pas mieux qu'un numéro sur la bioéthique pour répondre à ces questions ! Nous avons conjointement arrêté des réponses et avons opté pour le maintien de *Jurisdoctoria* dans le monde des revues juridiques. Cette réponse collective s'explique pour un désir de continuer à vous satisfaire et une volonté de s'adapter.

Son identité doit évoluer. D'une part, il est temps de revoir son fonctionnement interne, en commençant par un changement de directeur éditorial et en poursuivant par la création d'un comité scientifique, distinct du comité de rédaction, qui se chargera exclusivement et toujours anonymement de l'expertise des articles proposés. D'autre part, il faut s'ouvrir, encore et toujours. Si les numéros thématiques paraissent à ce point forger la particularité de la revue au point qu'il ne faille pas y renoncer, la ligne éditoriale doit être plus générale. La gestation de ce numéro constitue donc, sur ce point, une mutation : nous partîmes *Revue doctorale de droit public comparé et de théorie juridique* et nous nous vîmes *Revue doctorale de droit* en arrivant sous votre regard critique.

Le besoin auquel elle propose de répondre paraît toujours présent et peut, d'ailleurs, s'autoalimenter. Principalement, il s'agit toujours de permettre aux jeunes chercheurs d'accéder à la publication et à la diffusion de leurs travaux car ils alimenteront la science juridique de demain. Il faut donc leur faire confiance. Parallèlement, il s'agit d'alimenter la science juridique d'aujourd'hui, tournée vers les jeunes, par des regards différents, qu'ils lui soient extérieurs (grâce à *Dialogia*) ou antérieurs (grâce à *Memoria*). La gestation de ce numéro a ainsi permis de publier des travaux originaux, parfois des premières publications et de les compléter par un débat de deux personnes quotidiennement confrontées aux enjeux de la bioéthique, issues qu'elles sont du corps médical.

La fin de vie dans la dignité, en bioéthique, n'est plus un sujet tabou et, par son actualité mais également, au-delà, par les enjeux de société qu'elle suscite, commande que lui soient apportées des réponses précises et modernes.

L'acharnement thérapeutique, en matière de publication de science juridique, peut avoir ses vertus, à condition qu'il sache prendre compte et répondre à des enjeux nouveaux, attendus par la collectivité des auteurs. Qu'il sache, encore, relever les défis et gagner les paris qui s'élèvent face à lui.

C'est ce que *Jurisdoctória* entend désormais vous proposer. C'est ce que *Jurisdoctória* espère vous apporter. Mais, incontestablement, c'est vous, qui en jugerez.

Il n'y a plus qu'à vous souhaiter une bonne lecture et une bonne navigation !

Jean-Philippe Derosier